

Commune de BURGILLE

BURGILLE - CHAZOY - CORDIRON

Procès-verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 01 octobre 2021

Présents : Mme Laëtitia FORÊT, Mme Estelle MATHEVON, M Fabrice BAZIN, M. Stéphane BEURRIER, M. Jérôme CAMUS, M. Alain CHARLES, M. Michel CUSSEY, M. Thierry DECOSTERD, M. Guillaume GRUET, M. Michel GRUET, M. Sylvain GUYON, M. Hervé PETIT, M. Camille RUPIL.

Absentes excusées : Mme Evelyne SAUTOT, Mme Mélody EDELIN donne procuration à M Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : M. Sylvain GUYON.

Ouverture de la séance à 20 h 30.

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2021

1- Demande de subvention travaux « Route de Courchapon et Route de Marnay » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- s'engage à réaliser et à financer des travaux d'aménagement des 2 entrées de village « Route de Courchapon, RD 149 et Route de Marnay, RD 109 » à Burgille dont le montant estimatif s'élève à 206.343,00 € HT se prononce sur le plan de financement suivant :

* Fonds libres :	144.440,00 €
* Emprunts :	0,00 €
* Subventions 30 % :	61.903,00 €
- sollicite en conséquence le soutien financier du Conseil Départemental du Doubs,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

2- Demande de subvention travaux « Chemin de la Prairie » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de réfection de voirie « Chemin de la Prairie » à Burgille dont le montant s'élève à 28.112,00 € HT se prononce sur le plan de financement suivant :

• Fonds libres :	19.678,00 €
• Emprunts :	0,00 €
• Subventions 30 % :	8.434,00 €
- Sollicite en conséquence le soutien financier du Conseil Départemental du Doubs,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2a- Demande de subvention travaux « Chemin de la Prairie DETR :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de réfection de voirie « Chemin de la Prairie » à Burgille dont le montant s'élève à 28.112,00 € HT se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Fonds libres : 19.678,00 €
 - Emprunts : 0,00 €
 - Subventions 30 % : 8.434,00 €
- Sollicite en conséquence le soutien financier l'Etat,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3- Modification de la convention de mise à disposition et règlement de la salle des fêtes « La Bénévole » :

Après quelques mois de fonctionnement et quelques problèmes rencontrés, la commission salle des fêtes, propose de se réunir afin d'apporter des modifications et améliorer le règlement de la salle des fêtes.

Il est également proposé de rencontrer Monsieur Alain TIROLE afin de lui faire signer une convention pour l'utilisation de la salle avec le club de judo. Par ailleurs, le club devra réparer les dégâts causés par le déplacement des tapis, à savoir les placoplats et la porte en bois.

Ce point est reporté ultérieurement

4- Animation concert « Cœur des hommes » La Débandade :

Monsieur le Maire fait part que, suite à la réunion de la commission animation, la commune pourrait organiser un concert gratuit dans l'église du village pour les habitants, Monsieur le Maire propose le concert « Cœur d'hommes » interprété par le Groupe « La Débandade » le montant de la prestation s'élève à 400,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches afin d'organiser le concert pour le 1^{er} avril 2022 sous réserve de disponibilité.

Une communication sera faite en temps et en heure pour en informer les villageois.

5- Location terrains communaux :

Monsieur le Maire fait part qu'il y a lieu de formaliser le bail concernant les terrains déjà occupé à titre gracieux par l'entreprise agricole de Monsieur Guillaume GRUET.

Les terrains occupés sont :

- ZE 7 : Pommerets d'une surface de 1 ha 71 a 78 ca
- ZE 5 : Pommerets d'une surface de 25 a 00 ca pour partie
- ZI 2 : La Socie d'une surface de 2 ha 00 a 00 ca pour partie
- ZH 27 : Aux Mortures d'une surface de 2 ha 35 a 97 ca

Il est proposé de louer ces terrains au prix de 140,00 €/ha.

Une interrogation est soulevée par un conseiller municipal, il s'agit de Vergers participatifs dont les arbres sont régulièrement taillés par le CFPPA de Châteaufarine.

Monsieur Guillaume GRUET ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à établir le bail au nom de Monsieur GRUET Guillaume et retient le prix à l'hectare proposé. Une clause sera ajoutée au bail pour permettre au CFPPA l'entretien des arbres et aux habitants de pouvoir profiter de la libre cueillette des fruits avec modération afin que chacun puisse en profiter.

6- Questions et informations diverses :

- Une plainte a été déposée en gendarmerie pour les barrières cassées devant l'église par une voiture fuyeuse.
- Monsieur le Maire fait part qu'il y a eu pollution dans le ruisseau du Moulin de Chazoy, des analyses sont en cours, une plainte contre x a été déposée, par la commune, auprès de la Police de l'eau,
- La commission animation fait part que le Noël des aînés se déroulera le 12 décembre 2021 après-midi, au cours duquel les membres du Conseil Municipal offriront un cadeau autour d'un goûter récréatif dans un moment de convivialité.
- De même, le Noël des enfants se déroulera le 18 décembre 2021, une animation surprise leur sera proposée.
- Les membres de la commission animation font savoir qu'ils sont toujours à la recherche d'un Père Noël,
- Monsieur Jérôme CAMUS informe que la pose des illuminations de Noël aura lieu le 20 novembre 2021.
- Monsieur Alain CHARLES fait part que l'entreprise des Pompes Funèbres de Franche-Comté a bien avancé, ils ont effectué à ce jour 24 exhumations pour la commune et 3 exhumations privées.
- Monsieur Alain CHARLES nous expose également 2 projets :
 - Au regard des structures bétons importantes, une réflexion est engagée sur la destruction ou la réhabilitation de 2 caveaux
 - Aménagement de l'espace du point d'eau et des déchets verts.
- Monsieur Camille RUPIL se porte volontaire pour demander des devis de carrelage et isolation du vide sanitaire de la salle des fêtes « La Bénévole ».

Le Maire,
Thierry DECOSTERD

